

Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement de l'école Saint-François-d'Assise, tenue le mardi 27 mai 2025, au 885, chemin du Roi, à 18h30.

Présences: Madame Véronique Boivin
Madame Amélie Robillard
Madame Fanny Quessy
Madame Sophie England
Madame Mélissa Collin
Madame Frédérique Cyr
Madame Lison Mestokosho
Madame Stéphanie Boudreau
Monsieur Mario Cyr, directeur

Absences:

2. VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION – PRÉSENCES - QUORUM

L'information a été publiée.

2.1 VÉRIFICATION DE LA CONVOCATION

« Le conseil d'établissement doit fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances et en informer les parents et les membres du personnel de l'école ». LIP art. 67-2

Les parents ont été informés par courriel.

2.2 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Mesdames Lison Mestokosho, Amélie Robillard, Véronique Lemieux, Fanny Quessy, Sophie England, Mélissa Collin, Frédérique Cyr, Isabelle Houle, Stéphanie Boudreau et monsieur Mario Cyr.

Tous les membres sont présents.

2.3 VÉRIFICATION DU QUORUM

« Le quorum aux séances du conseil d'établissement est la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents. » LIP art. 61

Il y a quorum.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CE 20-24-25 IL EST PROPOSÉ par Mélissa Collin et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion
2. Vérification de la procédure de convocation : Prise des présences et vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 29 avril 2025
5. Plan de lutte contre l'intimidation et de violence * (évaluation)
6. L'école en activité
7. Rapport annuel du conseil d'établissement 2024-2025
8. Organisation scolaire 25-26
9. Horaire allégé (rappel du protecteur de l'élève)
10. Consultation code de vie
11. Suivi et évaluation du projet éducatif
12. Affaires nouvelles
 - a. _____
 - b. _____
13. Période de questions
14. Levée de la réunion

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 AVRIL 2025

CE 21-24-25 IL EST PROPOSÉ par madame Sophie England et résolu que le procès-verbal de la réunion du 29 avril 2025 soit adopté tel que rédigé.

5. PLAN D'ACTION POUR CONTRER ET TRAITER LA VIOLENCE

Monsieur Mario Cyr présente l'évaluation du plan de lutte pour contrer et traiter la violence.

CE 22-24-25 IL EST PROPOSÉ par Sophie England et résolu que l'évaluation du plan de lutte pour contrer et traiter la violence soit approuvée tel que présenté.

6. L'ÉCOLE EN ACTIVITÉ

Monsieur Mario Cyr informe les membres des activités réalisées et à venir.

Nous avons débuter les dernières activités parascolaires personnels-élèves.

Il y a aura une sortie sur l'île au marteau le 18 juin.

Une sortie au complexe aquatique le 13 juin

L'activité Bouge-O-Max le 30 mai à Havre-Saint-Pierre

Grenier Boréal viendra réaliser des ateliers avec les élèves de la 4^e à la 6^e année sur le compostage.

Madame Sophie England présente le déroulement de la journée du 20 juin.

7. RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Madame Lison Mestokosho présente le rapport annuel.

CE 23-24-25 IL EST PROPOSÉ par madame Fanny Quessy et résolu que le rapport annuel 2024-2025 soit approuvée tel que présenté

8. ORGANISATION SCOLAIRE 2025-2026

Monsieur Mario Cyr informe les membres du conseil d'établissement de l'organisation scolaire prévue en 2025-2026.

Il informe que l'équipe-école a proposé d'utiliser les sommes des mesures dédiées pour ajouter une enseignante ressource en soutien au 2^e et 3^e cycle. Les autres sommes seront utilisées pour augmenter le soutien en lecture et en orthophonie en conformité des priorités du projet éducatif.

Les membres sont en accord avec ces propositions.

9. HORAIRE ALLÉGÉ

Monsieur Mario Cyr informe les membres du conseil d'établissement qu'il n'y aura plus d'horaire allégé en début et en fin d'année. Il mentionne que le protecteur de l'élève national a envoyé une directive à ce sujet à tous les centres de services scolaires.

En revanche, il est prévu un horaire allégé de 3 jours en début d'année scolaire. Celle-ci est obligatoire

10. CODE DE VIE

Monsieur Mario Cyr consulte les membres du conseil d'établissement au sujet du code de vie.

Commentaires des membres :

Madame Véronique Boivin mentionne que les cellulaires seront interdits l'an prochain. Il faudra donc modifier le code de vie à cet effet.

11. SUIVI ET ÉVALUATION DU PROJET ÉDUCATIF

Monsieur Mario Cyr informe les membres du conseil d'établissement que l'évaluation du plan d'action et du projet éducatif a été réalisée le 2 mai avec l'équipe-école.

Les principales actions et les stratégies mises en place par l'équipe-école en 2024-2025 sont les suivantes :

- Déployer des routines avec des encadrements bien définis;
- La poursuite du soutien aux comportements positifs;
- Implanter et consolider nos pratiques pédagogiques en lecture et en écriture en utilisant l'enseignement explicite;

- Ajuster nos services complémentaires en fonction de nos priorités et des besoins des élèves;
- Débuter l'implantation du questionnement dans nos pratiques quotidiennes;
- Verbage pour les élèves autochtones;
- Plan d'action sécurisation des élèves innus.

Nous sommes très satisfaits des actions et des stratégies mises en place cette année. Nous devons continuer la consolidation de certaines pratiques et dans la poursuite de l'implantation de certains moyens. Nous avons été en mesure d'identifier la progression de nos élèves. Le climat de l'école est très positif et bienveillant. Nous allons analyser les résultats de fin d'année en lecture, écriture, raisonnement et résoudre en début d'année prochaine.

Monsieur Mario Cyr dépose le plan d'action 24-25 et 25-26.

Commentaires et propositions des membres du conseil d'établissement : aucun

12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point apporté

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

14. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de l'assemblée à 19h30

Lison Mestokosho, présidente

Mario Cyr, directeur